

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 983

22 avril 2008

SOMMAIRE

Alarme, Automatisation, Amélioration, Habitat	47179	Lentgensnack S.à r.l.	47175
Allianz Flexible Asset I	47148	Lynx Productions SA	47176
Allianz Flexible Asset II	47148	MacDonald, Dettwiler Information Technology Services Limited Liability Company, Luxembourg Branch	47140
Allianz Flexible Asset III	47149	MC Fund	47149
Ariane Finance S.A.	47143	Montesquieu Marketing S.à.r.l.	47143
ARS Family Office S.A.	47181	M&W FondsConcept	47148
A.R.S. Holding S.A.	47181	Nestor-Fonds	47148
Blue & Gold Productions S.à.r.l.	47139	Nova Invest S.A.	47170
Blue & Gold Productions S.à.r.l.	47183	Oliwa Holding S.A.	47166
Blue & Gold Productions S.à.r.l.	47140	Oliwa S.A.	47166
Bluegreen S.A.	47138	Passadena Holding S.A.	47166
Cabinet Immobilier Schmitt S.à r.l.	47184	Providence Estate Holding S.A.	47139
Canirsa Holding S.A.	47172	Real Estate Hotels S.A.	47141
Cirio Del Monte Foods Holdings S.A.	47142	Reamon Holding S.A.	47164
Consoc Financière S.A.	47142	Reamon S.A.	47164
Diversified European Credit S.A.	47164	Savam Lux S.A.	47164
DWS Global Reserve plus	47144	Sipalux S.A.	47184
Electro Motor & Compressors S.A.	47168	Sovir International S.A.	47168
Emerging Europe Real Estate Trust S.à r.l.	47144	Südwestbank Vermögensmandat	47144
Fin Seven	47138	Südwestbank Vermögensmandat	47144
FONDATION KRIIBSKRANK KANNER, en français FONDATION ENFANTS ATTEINTS DE CANCER ou FONDATION HELLEF FIR KRIIBSKRANK KANER, en français AIDE AUX ENFANTS ATTEINTS DE CANCER	47183	Sunotel S.A.	47139
Fortis LDI Solution	47138	The Worldwide Investment S.à.r.l.	47142
Fortis LDI Solution	47141	Tomkins Engineering S.à r.l.	47162
HFM International S.A.	47172	UBP FUNDS Société Anonyme	47154
Hofaro S.A.	47141	United Brands International	47170
I.D. 20 Finance S.A.	47166	Veromaxis Holding S.A.	47168
Leicester Square S.à r.l.	47149	Westfin Int. S.A.	47162
		Winston Real Estate Holding S.A.	47178
		Zhermack International S.à r.l.	47140
		ZJ Zertifikate Select	47144

Fortis LDI Solution, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 108.079.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 22 octobre 2007

En date du 22 octobre 2007, l'assemblée a pris les résolutions suivantes:

Elle renouvelle le mandat d'administrateur de Messieurs Thomas ROSTRON, William DE VIJLDER, Jean-François FORTEMPS, Paul MESTAG, Jan-Lodewijk ROEBROEK et Hans STEYAERT.

Elle renouvelle le mandat de réviseur d'entreprises de la Société PriceWaterhouseCoopers;

Ces mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée statuant sur les comptes pour l'exercice clôturé au 30 juin 2008.

Luxembourg, le 18 mars 2008.

Pour extrait sincère et conforme

POUR FORTIS LDI SOLUTION

FORTIS INVESTMENT MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

Nathalie Moroni

Référence de publication: 2008043898/755/20.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2008, réf. LSO-CO07265. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080047247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

Fin Seven, Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 98.038.

Le bilan au 30 juin 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008043983/1109/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2008, réf. LSO-CO05697. - Reçu 40,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080047052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

Bluegreen S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 64.425.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 3 mars 2008 à 15.00 heures à Luxembourg

L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat de Monsieur Jean QUINTUS, administrateur et président et de Monsieur Pierre SCHILL, Commissaire aux Comptes pour un terme venant à échéance lors de l'assemblée approuvant les comptes au 31 décembre 2008.

L'Assemblée décide de nommer en tant que nouveaux administrateurs:

- COSAFIN S.A. Société Anonyme R.C.S. B 70.588, 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg

- Monsieur Joseph WINANDY, né le 16 avril 1946 à Ettelbruck (Luxembourg) et demeurant à 92, rue de l'Horizon, L-5960 Itzig

Le mandat des nouveaux administrateurs viendra à échéance lors de l'assemblée approuvant les comptes au 31 décembre 2008.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Président

Référence de publication: 2008043918/1172/22.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2008, réf. LSO-CO07322. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080047486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

Providence Estate Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 64.286.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 7 mars 2008

Les actionnaires de la société PROVIDENCE ESTATE HOLDING S.A. Société anonyme ont pris les résolutions suivantes:

L'assemblée générale extraordinaire prend acte de la démission de M. KUSKE Hans-Martin, né le 12.12.1939 à Jena (Allemagne), avec adresse professionnelle à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon dans sa fonction d'administrateur et décide de nommer pour une durée de six ans comme administrateur remplaçant M. DE CILLIA Roland, né le 16 mars 1968 à Luxembourg, avec adresse professionnelle à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

Luxembourg, le 7 mars 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Administrateur

Référence de publication: 2008043909/510/20.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2008, réf. LSO-CO06862. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080047470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

Sunotel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 40.231.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 06 mars 2008

Résolution:

Les mandats des administrateurs et commissaire aux comptes viennent à échéance à la présente assemblée.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité de renouveler les mandats de Monsieur Joseph WINANDY, Administrateur et Président et Monsieur Jean QUINTUS et de la société COSAFIN S.A., représentée par M. Jacques BORDET, Administrateurs, pour une période d'un an.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité de renouveler le mandat de Commissaire aux Comptes de Monsieur Pierre Schill pour une période d'un an.

Leurs mandats viendront donc à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2008.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008043922/1172/22.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2008, réf. LSO-CO07317. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080047494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

Blue & Gold Productions S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 75.695.

Le bilan au 31 décembre 2002 et annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008044017/317/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2008, réf. LSO-CO01441. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080047072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

**MacDonald, Dettwiler Information Technology Services Limited Liability Company, Luxembourg
Branch, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 110.779.

—
Extrait des résolutions écrites en dates du 26 novembre 2006 et 22 février 2007

Les actionnaires ont décidé:

- D'accepter la démission de Katalin Dobos à la fonction d'administrateur délégué avec effet au 26 novembre 2006.
- D'accepter la démission de Péter Kovács à la fonction d'administrateur délégué avec effet au 31 mai 2007.
- De nommer Eamonn O'Dea, né le 26 septembre 1968 à Tiobraid Arann, Tipperary, Irlande, demeurant au Hawthorne, Portrane Road, Donabate, Co. Dublin, Irlande, à la fonction d'administrateur délégué avec effet au 22 février 2007.
- De nommer Katalin Rozsnyai, née le 11 février 1977 à Sumeg, Hongrie, demeurant au 52 Bercsényi u., H2330 Dunaharaszti, Hongrie, à la fonction d'administrateur délégué avec effet au 26 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10.03.08.

Signature.

Référence de publication: 2008043889/5564/20.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2008, réf. LSO-CO08116. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080047860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

Blue & Gold Productions S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 75.695.

—
Le bilan au 31 décembre 2005 et annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008044020/317/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2008, réf. LSO-CO01465. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080047077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

Zhermack International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.540.000,00.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R.C.S. Luxembourg B 130.434.

—
Il résulte de la circulaire émise le 1^{er} février 2008 que le Conseil de gérance a pris, à l'unanimité des voix, l'unique décision suivante:

Première et unique décision

Accepter la démission de Monsieur Davide MURARI de sa fonction de gérant et de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Vincent THILL, employé privé, demeurant 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Davide MURARI, démissionnaire. Le nouveau gérant coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2010.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Associés procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Stefano DE MEO / Alessandro BELLUZZO / Vittorio MORA / Tiziano BUSIN / Vincent THILL

Les Gérants

Référence de publication: 2008043870/43/22.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2008, réf. LSO-CO06300. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080047782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

Hofaro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 69.922.

Constituée par-devant M^e André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 mai 1999, acte publié au Mémorial C n^o 580 du 28 juillet 1999, modifiée par-devant le même notaire en date du 10 juin 1999, acte publié au Mémorial C n^o 638 du 24 août 1999.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HOFARO S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008044457/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2008, réf. LSO-CO08296. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080048655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2008.

Real Estate Hotels S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 85.914.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire le 27 juin 2007
qui s'est tenue extraordinairement le 4 janvier 2008*

L'Assemblée Générale décide de renouveler les mandats des administrateurs Mme Luisella MORESCHI, Mme Patricia JUPILLE, Mme Frédérique VIGNERON ainsi que celui du commissaire aux comptes Gordale Marketing Limited jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle de 2013.

Luxembourg, le 5 mars 2008.

Pour REAL ESTATE HOTELS S.A.

Signature

Référence de publication: 2008044485/744/17.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2008, réf. LSO-CO06018. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080048210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2008.

Fortis LDI Solution, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 108.079.

Extrait de la résolution circulaire du conseil d'administration du 27 février 2008

En date du 27 février 2008, le conseil d'administration a décidé:

- d'accepter la démission de Monsieur Thomas ROSTRON en tant qu'administrateur et président de la SICAV;
- de procéder à la nomination temporaire de Mr Nicolas FALLER - domiciliée professionnellement au 23, rue de l'Amiral d'Estaing, F-75209 Paris - comme nouvel administrateur et président de la SICAV en remplacement de ce dernier jusqu'à la prochaine assemblée générale qui procédera à son élection définitive.

Luxembourg, le 27 février 2008.

Pour extrait sincère et conforme

POUR FORTIS LDI SOLUTION

FORTIS INVESTMENT MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

Nathalie Moroni

Référence de publication: 2008043899/755/20.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2008, réf. LSO-CO07266. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080047257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

Cirio Del Monte Foods Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 49.177.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008044438/581/12.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2008, réf. LSO-CO08838. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080048605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2008.

The Worldwide Investment S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 78.841.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008044439/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2008, réf. LSO-CO08840. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080048600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2008.

Consoc Financière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 83.496.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires et le conseil d'administration en date du 14 mars 2008

1. La société à responsabilité limitée A.M.S. ADMINISTRATIVE AND MANAGEMENT SERVICES S.à r.l. a démissionné de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration.
2. La société à responsabilité limitée BAC MANAGEMENT S.à r.l. a démissionné de son mandat d'administrateur.
3. Monsieur Eric MAGRINI, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 20 avril 1963, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012,
4. Monsieur Philippe TOUSSAINT, administrateur de sociétés, né à Arlon (Belgique), le 2 septembre 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.
5. Monsieur Eric MAGRINI, prénommé, a été nommé comme président du conseil d'administration.
6. Maître Fabio GAGGINI a démissionné de son mandat d'administrateur-délégué.
7. Maître Fabio GAGGINI, avocat, né à Gentilino (Suisse), le 6 mars 1956, demeurant professionnellement à CH-6901 Lugano, Suisse, 10, via Somaini, a été confirmé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

Luxembourg, le 17 mars 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour CONSOC FINANCIERE S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008044512/29/29.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2008, réf. LSO-CO07832. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080048448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2008.

Ariane Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 39.300.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire du 13 mars 2008 à Luxembourg

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale des Actionnaires décide à l'unanimité de renouveler le mandat de MM. François PRENEY, Koen LOZIE et Jean QUINTUS, en tant qu'Administrateurs pour une période de trois ans conformément à l'article 7 des statuts.

L'Assemblée Générale Statutaire décide de renouveler le mandat de Monsieur Pierre SCHILL, 10A, boulevard de la Foire, en tant que Commissaire aux Comptes de la société pour une période de trois ans conformément à l'article 10 des statuts.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendront donc à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes au 30/11/2010.

Pour copie conforme
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008043927/1172/21.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2008, réf. LSO-CO07301. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080047511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

Montesquieu Marketing S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1123 Luxembourg, 9B, Plateau Altmünster.
R.C.S. Luxembourg B 112.471.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 12 mars 2008

The sole partner of the Company has taken the following resolutions:

1. Resignation of managers

The resignation of Mr Alon Rozen, with professional address at 20, rue de la Folie-Méricourt, Paris F-75011 (France) as manager of the Company is approved.

2. Appointment of managers

The appointment of Mr Michael Adams, with professional address at 77, Hum Way, Christchurch, Hants, BY23 2NY, United Kingdom, as manager of the Company is approved.

The company is validly bound by the individual signature of the manager.

Suivi de la traduction française:

Il résulte de la décision de l'associé unique du 12 mars 2008:

1. Démission de gérants

La démission de M. Alon Rozen, demeurant professionnellement au 20, rue de la Folie-Méricourt, Paris F-75011 (France) en tant que gérant de la Société est approuvée.

2. Nomination de gérants

La nomination de M. Michael Adams, demeurant professionnellement au 77, Hum Way, Christchurch, Hants, BY23 2NY, (Royaume-Uni) en tant que gérant de la Société est approuvée.

La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

Luxembourg, le 12 mars 2008.

Pour extrait conforme
Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008044571/4933/33.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2008, réf. LSO-CO06819. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080048000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2008.

DWS Global Reserve plus, Fonds Commun de Placement.

Das Liquidationsverfahren des o. g. Fonds wurde abgeschlossen.

Luxemburg, im April 2008.

DWS Investment S.A.

Référence de publication: 2008050752/755/6.

ZJ Zertifikate Select, Fonds Commun de Placement.

Das Liquidationsverfahren des o. g. Fonds wurde abgeschlossen.

Luxemburg, im April 2008.

DWS Investment S.A.

Référence de publication: 2008050754/755/6.

Südwestbank Vermögensmandat, Fonds Commun de Placement.

Das mit Wirkung zum 28.02.2008 in Kraft tretende Verwaltungsreglement - Besonderer Teil wurde beim Registre de Commerce et des Sociétés (Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister) hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS Investment S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2008036102/1352/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2008, réf. LSO-CO05036. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080042232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2008.

Südwestbank Vermögensmandat, Fonds Commun de Placement.

Das mit Wirkung zum 28.02.2008 in Kraft tretende Verwaltungsreglement - Allgemeiner Teil wurde beim Registre de Commerce et des Sociétés (Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister) hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS Investment S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2008036103/1352/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2008, réf. LSO-CO05037. - Reçu 40,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080042234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2008.

Emerging Europe Real Estate Trust S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 118.951.

L'an deux mille huit, le quinze janvier.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT comparu:

1. La société "Petronas Investments Limited", ayant son siège social à Kennedy 70, Papabasilou House, 1st floor, P.C. 1076 Nicosie, Chypres, ici représentée par Monsieur Nicolas DUMONT, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 10 janvier 2008;

2. La société "Aluber S.A.", ayant son siège social au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, ici représentée par Monsieur Nicolas DUMONT, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 10 janvier 2008.

Les procurations signées ne varientur par le mandataire des parties comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes sont les associés de "EMERGING EUROPE REAL ESTATE TRUST S.à r.l." (la "Société"), une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée

auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118951, ayant son siège social au 180, rue des Aubépines, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 28 août 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1931 du 13 octobre 2006.

Lesquelles parties comparantes, représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de nommer deux gérants supplémentaires pour une durée indéterminée, à savoir:

- "Corient Management Ltd", ayant son siège social Jasmine Court, 35A Regent Street, P.O. Box 1777, Belize City, Belize.
- "Seren S.à r.l.", ayant son siège social au 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen.

Deuxième résolution

Les associés décident de modifier le régime de signature de la Société. La Société sera dorénavant engagée par les signatures collectives des trois gérants.

Troisième résolution

Les associés décident de procéder à une refonte complète des statuts en version anglaise suivie d'une version française. La version anglaise fera foi en cas de divergences entre les deux versions.

Les statuts seront conçus comme suit:

" **Art. 1^{er}** . There exists a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles").

Art. 2. The object of the Company is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may in particular acquire real estate and all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The corporation may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The corporation may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies.

The company may also perform any transactions in real estate and in transferable securities, and may carry on any commercial, industrial and financial activity, which it may deem necessary and useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name "EMERGING EUROPE REAL ESTATE TRUST S.à r.l."

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of the Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by three managers, they will constitute a board of managers. The managers need not to be shareholders. The managers may be dismissed ad nutum.

In dealing with third parties, the managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The corporation is committed by the joint signatures of the three managers.

The board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one several ad hoc agents.

The board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration, the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

The resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 13. The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders representing at least three-quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

If said day is a public holiday, the meeting shall be held the next following working day.

Art. 16. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

Art. 17. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 18. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles."

Suit la version française des statuts:

" **Art. 1^{er}.** Il existe une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "la Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "la Loi"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après "les Statuts").

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a comme dénomination "EMERGING EUROPE REAL ESTATE TRUST S.à r.l.".

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par parts sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par trois gérants, ils constituent un conseil de gérance. Les gérants ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, les gérants ont tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

La société est engagée par les signatures collectives des trois gérants.

Le conseil de gérance peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le conseil de gérance détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés représentant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 17. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 18. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi. "

Quatrième résolution

Les associés décident de nommer "FSD Partners S.à r.l.", ayant son siège social au 59, rue Grande-Duchesse Charlotte, L-9515 Wiltz comme commissaire aux comptes pour une durée indéterminée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. DUMONT, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 18 janvier 2008. Relation: EAC/2008/794. — Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 28 mars 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008044120/239/180.

(080047991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2008.

Allianz Flexible Asset II, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement des Allianz Flexible Asset II wurde beim Handelsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, im März 2008.

Allianz Global Investors Luxembourg S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2008037857/755/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2008, réf. LSO-CO05764. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080043473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2008.

Allianz Flexible Asset I, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement des Allianz Flexible Asset I wurde beim Handelsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, im März 2008.

Allianz Global Investors Luxembourg S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2008037859/755/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2008, réf. LSO-CO05763. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080043471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2008.

Nestor-Fonds, Fonds Commun de Placement.

Der Beschluss zur Änderung des Verwaltungsreglements des NESTOR-Fonds, der von der NESTOR Investment Management S.A. verwaltet wird und den Anforderungen von Teil I des Gesetzes von 2002 entspricht, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Diese Hinterlegung erfolgt zum Zwecke der Eintragung eines entsprechenden Hinweises im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 14. April 2008.

Für NESTOR Investment Management S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2008050418/2112/15.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2008, réf. LSO-CP04762. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

M&W FondsConcept, Fonds Commun de Placement.

Der Beschluss zur Änderung des Verwaltungsreglements des M&W FondsConcept, der von der M.M.Warburg Lux-Invest S.A. verwaltet wird und den Anforderungen von Teil I des Gesetzes von 2002 entspricht, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Diese Hinterlegung erfolgt zum Zwecke der Eintragung eines entsprechenden Hinweises im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 14. April 2008.

Für M.M.Warburg LuxInvest S.A.
Unterschriften

Référence de publication: 2008050419/2112/15.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2008, réf. LSO-CP04768. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

MC Fund, Fonds Commun de Placement.

Der Beschluss zur Änderung des Verwaltungsreglements des MC Fund, der von der Master Investment Management S.A. verwaltet wird und den Anforderungen von Teil I des Gesetzes von 2002 entspricht, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Diese Hinterlegung erfolgt zum Zwecke der Eintragung eines entsprechenden Hinweises im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 14. April 2008.

Für Master Investment Management S.A.
Unterschriften

Référence de publication: 2008050420/2112/15.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2008, réf. LSO-CP04755. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

Allianz Flexible Asset III, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement des Allianz Flexible Asset III wurde beim Handelsregister in Luxemburg hinterlegt. Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, im März 2008.

Allianz Global Investors Luxembourg S.A.
Unterschriften

Référence de publication: 2008037860/755/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2008, réf. LSO-CO05766. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080043475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2008.

Leicester Square S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 133.332.

In the year two thousand and eight, on the twenty-eighth day of February.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

The private limited liability company Odeon Leicester Square S.à r.l., a company organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number 133337 (the "Sole Member"),

duly represented by Mr. Charles KRIER, lawyer, residing professionally in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be registered together with it.

The appearing party is the Sole Member of Leicester Square S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, R.C.S. Luxembourg section B number 133332, incorporated by deed of Maître Paul FRIEDERS, notary residing in Luxembourg, on the 25th of Septembre 2007, published in the Mémorial C number 2837 of the 7th of December 2007.

Such appearing party, represented as here above stated, has requested the notary to act the following resolutions:

First resolution

The Sole Member resolved to amend Article 4 of the Articles of Association of the Company to change the Company's purpose, which will henceforth have the following wording:

"The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies, the holding of units in Luxembourg or foreign property unit trusts, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, units, bonds and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The purpose of the Company is also the acquisition, the holding, the management, the development, the leasing and the disposal, by any means whatsoever, of real estate.

The Company may use its funds to invest in real estate, to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to receive or grant licenses on intellectual property rights and to grant to or for the benefit of companies in which the Company has a direct or indirect participation and to companies of the group, any assistance including financial assistance, loans, advances or guarantees.

The Company may borrow and proceed to the issue of bonds, preferred equity certificates, loan notes and debentures, convertible or non-convertible, within the limits of the Law. The Company may grant any assistance, loan, advance, or guarantee to or in favour of the companies, trusts or enterprises in which it has a direct or indirect participating interest, or to companies being part of the same group of companies as the Company.

The Company may grant guarantees of any kind to or in favour of any person investing together with the Company in any project of common purpose.

As an object of the Company and as a pursuit in itself or otherwise, and whether for the purpose of making a profit or avoiding a loss or for any other purpose whatsoever, either with or without the Company receiving any consideration or benefit, to engage in currency and interest rate transactions and any other financial or other transactions of whatever nature, including any transaction for the purposes of, or capable of being for the purposes of, avoiding, reducing, minimizing, hedging against or otherwise managing the risk of any loss, cost, expense or liability arising, or which may arise, directly or indirectly, from a change or changes in any interest rate or currency exchange rate or in the price or value of any property, asset, commodity, index or liability or from any other risk or factor affecting the Company's business, including but not limited to dealings, whether involving purchases, sales or otherwise, in any currency, spot and forward exchange rate contracts, forward rate agreements, caps, floors and collars, futures, options, swaps, and any other currency interest rate and other hedging arrangements and such other instruments as are similar to, or derivatives of, any of the foregoing.

The Company may carry on all of the said businesses or any one or more of them as a distinct or separate business or as the principal business of the Company, to carry on any other business manufacturing or otherwise which may seem to the Company capable of being conveniently carried on in connection with the above or any one of the above or calculated directly or indirectly to enhance the value of or render more profitable any of the Company's property or rights.

The Company may act as manager, consultant, supervisor and agent of other companies or undertakings, and to provide for such companies or undertakings, managerial, advisory, technical, purchasing, selling and other services, and to enter into such agreements as are necessary or advisable in connection with the foregoing.

In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes."

Second resolution

The Sole Member resolved to convert the Company's present share capital from EUR 15,000 (fifteen thousand Euros) into GBP 11,100 (eleven thousand one hundred Pounds Sterling) to be effective retroactively as at January 2, 2008 and on the basis of the exchange rate fixed by the European Central Bank (0.74130 GBP = 1 EUR).

Third resolution

The Sole Member resolved to convert the Company's present authorized share capital from EUR 50,000,000 (fifty million Euros) into GBP 37,065,000 (thirty-seven million sixty-five thousand Pounds Sterling), to be effective retroactively as at January 2, 2008 and on the basis of the exchange rate fixed by the European Central Bank (0.74130 GBP = 1 EUR).

Fourth resolution

The Sole Member resolved to incorporate the legal reserve of the Company by debiting the amount of GBP 19,5 (nineteen point five Pounds Sterling) from the converted share capital of the Company and to allocate the amount of GBP 19,5 (nineteen point five Pounds Sterling) to such legal reserve.

Fifth resolution

The Sole Member resolved to replace the existing 15,000 (fifteen thousand) units with a par value of EUR 1 (one Euro) each by 11,100 (eleven thousand one hundred) units with a par value of GBP 1 (one Pound Sterling) each and to allocate

the 11,100 (eleven thousand one hundred) units with a par value of GBP 1 (one Pound Sterling) to the Sole Member, represented as here above stated.

Sixth resolution

The Sole Member resolved to amend Article 5 of the Articles of Association, to reflect the conversion of the share capital from Euro into Pound Sterling and the amended amount of the share capital and of the authorized capital of the Company, which shall henceforth have the following wording:

"The subscribed share capital is set at GBP 11,100 (eleven thousand one hundred Pounds Sterling) represented by 11,100 (eleven thousand one hundred) corporate units with a par value of GBP 1 (one Pound Sterling) each.

The corporate capital may be increased or decreased by a decision of the sole member or pursuant to a resolution of the members, as the case may be.

The corporate capital may further be increased by resolution of the manager(s) as set forth hereafter.

The authorised capital is fixed at GBP 37,065,000 (thirty-seven million sixty-five thousand Pounds Sterling).

The manager(s) is (are) authorized and empowered during a period ending five years after the publication date of the articles of association in the *Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C*, to realise any increase of the capital within the limits of the authorised capital in one or several times.

Such increase of capital may be made by the issue of new corporate units or by conversion of convertible securities issued by the Company, provided that the corporate units issued may only be validly subscribed by members of the Company or by legal entities or natural persons duly approved from time to time by decision of the sole member or by resolution adopted the general meeting of members, as the case may be.

Such increased amount of capital may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the manager(s) may determine, more specifically in respect to the subscription and payment of the corporate units to be subscribed and issued, such as to determine the time and the number of the corporate units to be subscribed and issued, to fix the category the corporate units to be issued will belong to, to determine if the corporate units are to be subscribed with or without an issue premium, to determine to what an extent the payment of the newly subscribed units is acceptable either on cash or assets other than cash and to exclude the pre-emption right of the existing members.

The manager(s) may delegate to any duly authorised manager or officer of the Company or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for units representing part of all such increased amounts of capital.

Following each increase of the capital realized and duly stated in the form provided for by law, the first paragraph of this article will be modified so as to reflect the actual increase; such amendment will be recorded in authentic form by the manager(s) or by any person duly authorized and empowered by it for this purpose."

Seventh resolution

The Sole Member resolved to amend Article 13 of the Articles of Association of the Company, to reflect the creation of two categories of managers, which shall henceforth have the following wording:

"The Company shall be managed by a board of managers composed of at least one manager of Category A and at least one manager of Category B, who need not to be members of the Company.

The managers are appointed and removed by the general meeting of members which determinates their powers, compensation and duration of their mandates."

Eighth resolution

The Sole Member resolved to designate Mr. François BROUXEL, Mr. Georges GUDENBURG and Mr. Pierre METZLER as managers of Category A of the Company and Mr. Patrick Charles WHELAN, Mr. Patrick Joseph CHESSER and Mr. Paul HANBY as managers of Category B of the Company.

Ninth resolution

The Sole Member resolved to amend Article 17 of the Articles of Association of the Company to reflect the change of the signatory powers of the managers, which shall henceforth have the following wording:

"Towards third parties the Company is validly bound by the joint signatures of one manager of Category A and one manager of Category B, or by the single signature of the sole manager, or by the single or joint signatures of any person (s) to whom such signatory power shall be delegated by the board of managers."

Tenth resolution

The Sole Member resolved to grant power to each lawyer of the law firm WILDGEN to have the wording amendments contained in these resolutions

filed with the trade register and published in the official gazette and in general to effect anything necessary or incidental to the preceding resolutions.

Expenses

The expenses, costs, fees and outgoings borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately one thousand one hundred and fifty euros.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-huit février.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société à responsabilité limitée Odeon Leicester Square S.à r.l., une société organisée sous les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, immatriculée au Registre de Commerce et des sociétés sous le numéro B 133.337 (l'"Associe Unique"),

dûment représentée par Maître Charles KRIER, avocat, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Cette procuration, laquelle après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité d'enregistrement.

La comparante est l'associé unique de Leicester Square S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, R.C.S. Luxembourg section B numéro 133.332, constituée par acte de Maître Paul FRIEDERS, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 septembre 2007, publié au Mémorial C numéro 2837 du 7 décembre 2007.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a prié la notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier l'article 4 des statuts de la Société afin de modifier l'objet de la Société qui sera désormais rédigé comme suit:

"La Société a pour objet la détention de participations, quelle qu'en soit la forme, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, la détention de fonds de placement luxembourgeois ou étrangers, l'acquisition par achat, souscription ou de quelle autre manière, ainsi que la cession par vente et échange ou autrement de titres, fonds de placement, obligations et d'autres titres quelconques, et l'acquisition, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

De plus, la Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion, le développement, la location et l'aliénation, de quelque manière que ce soit, d'immeubles.

La Société pourra utiliser ses fonds pour investir dans des biens immobiliers, pour créer, administrer, développer et céder ses actifs tels qu'ils sont composés à une époque déterminée et plus particulièrement mais non limitativement, son portefeuille de titres de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, d'acquérir par investissement, souscription, prise ferme ou option, tous titres, et tous droits de propriété intellectuelle, de les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autre et de recevoir ou d'accorder des licences relatives aux droits de propriété intellectuelle et d'accorder ou faire bénéficier aux sociétés dans lesquelles la Société détient une participation directe ou indirecte ou toute société du groupe, toute assistance, y compris assistance financière, prêts, avances ou garanties.

La Société pourra contracter des prêts et procéder à l'émission d'obligations, de certificats d'actions privilégiés, de titres de créances et d'obligations, convertibles ou non convertibles, dans les limites de la loi. La Société pourra accorder toute assistance, prêt, avance ou garantie aux ou en faveur des sociétés, sociétés fiduciaires ou autres entreprises dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte, ou aux sociétés faisant partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra accorder des garanties de toute nature en faveur ou à toute personne investissant conjointement avec la Société dans tout projet d'intérêt commun.

Comme objet de la Société et comme finalité en soi ou autrement, et que ce soit pour faire un bénéfice ou éviter une perte ou pour quelque autre but que ce soit, peu importe que la Société obtienne ou non rémunération ou bénéfice, elle peut s'engager dans des transactions monétaires et de taux d'intérêt et dans d'autres transactions financières ou d'autres transactions de quelque nature qu'elles soient, y compris toute transaction, ayant pour objet ou, susceptible d'avoir pour objet, d'éviter, de réduire, de minimiser, de couvrir ou de gérer autrement le risque d'une perte, charge, dépense ou responsabilité résultant, ou qui pourrait résulter, directement ou indirectement, d'un change ou de changes d'un quelconque taux d'intérêt ou taux de change ou d'un prix ou d'une valeur d'une quelconque propriété, actif, produit, indice ou responsabilité ou de tout autre risque ou facteur affectant les affaires de la Société, y compris mais non limité à des opérations, peu importe qu'ils se réfèrent à des acquisitions, ventes ou autres, en toute devise, contrats d'opérations au comptant et de cours des changes à terme, contrats de ventes à terme, caps, floors et collars, marchés à termes, options,

swaps, et tous autres arrangements de taux d'intérêt de devise et de couverture et tous autres instruments similaires, ou dérivés de tout ce qui précède.

La Société peut exercer tous ses objets, ou l'un ou plusieurs d'eux comme une activité distincte ou à part ou comme son activité principale, exercer toute autre activité manufacturière ou autre que la Société pourrait s'avérer capable d'exercer de façon convenable en relation avec les activités qui précèdent ou avec l'une quelconque d'elles ou calculée directement ou indirectement pour améliorer la valeur ou rendre plus profitable une quelconque propriété ou droit de la Société.

La Société peut agir comme gérant, consultant, contrôleur et agent en faveur d'autres sociétés ou entreprises et fournir à ces sociétés et entreprises des services de gestion, de consultation, des services techniques, d'acquisition, de vente et autres et conclure les contrats nécessaires ou souhaitables en relation avec ce qui précède.

D'une manière générale, la Société pourra exercer tout contrôle, superviser et mener à bien toutes opérations qu'elle estimera nécessaires et utiles à la poursuite et au bon développement de son objet social."

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé de convertir le capital social actuel de la Société de EUR 15.000 (quinze mille Euros) en GBP 11.100 (onze mille et cent Livres Sterling), avec effet rétroactif au 2 janvier 2008 et sur base du taux de change fixé par la Banque Centrale Européenne (0,74130 GBP=1 EUR).

Troisième résolution

L'Associé Unique a décidé de convertir le capital social autorisé actuel de la Société de EUR 50.000.000 (cinquante millions d'Euros) en GBP 37.065.000 (trente-sept millions soixante-cinq mille Livres Sterling), avec effet rétroactif au 2 janvier 2008 et sur base du taux de change fixé par la Banque Centrale Européenne (0,74130 GBP=1 EUR).

Quatrième résolution

L'Associé Unique a décidé de constituer la réserve légale de la Société en débitant le montant de GBP 19,5 (dix-neuf virgule cinq Livres Sterling) du capital social converti et d'allouer le montant GBP 19,5 (dix-neuf virgule cinq Livres Sterling) à cette réserve légale.

Cinquième résolution

L'Associé Unique a décidé de remplacer les 15.000 (quinze mille) parts sociales existantes d'une valeur de EUR 1 (un Euro) chacune par 11.100 (onze mille et cent) parts sociales d'une valeur de GBP 1 (une Livre Sterling) chacune et d'allouer les 11.100 (onze mille et cent) parts sociales d'une valeur de GBP 1 (une Livre Sterling) à L'Associé Unique, représentée comme indiqué ci-avant.

Sixième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier l'article 5 des statuts de la Société qui, afin de refléter la conversion du capital social de l'Euro à la Livre Sterling et le montant modifié du capital social et du capital social autorisé de la Société, sera désormais rédigé comme suit:

"Le capital social souscrit est fixé à GBP 11.100 (onze mille et cent Livres Sterling), représenté par 11.100 (onze mille et cent) parts sociales d'une valeur de GBP 1 (une Livre Sterling) chacune.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou diminué par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, le cas échéant.

Le capital souscrit pourra également être augmenté par décision du (des) gérant(s) tel que décrit ci-après.

Le capital autorisé est de GBP 37.065.000 (trente-sept millions soixante-cinq mille Livres Sterling).

Le conseil d'administration est autorisé durant une période expirant cinq années après la date de publication de l'acte de constitution de la Société au journal officiel (Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C) à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit dans les limites du capital autorisé.

Cette augmentation de capital pourra notamment être réalisée par l'émission de parts sociales nouvelles ou par conversion des obligations convertibles émises par la Société, sous réserve que les parts sociales émises dans le cadre du capital social ne peuvent être valablement souscrites que par des associés ou par les personnes physiques ou morales dûment approuvées de temps en temps par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas, en conformité avec la loi.

Cette augmentation de capital pourra être souscrite et émise selon les termes et conditions déterminés par le(s) gérant(s), plus précisément concernant la souscription et le paiement des parts sociales à souscrire et à émettre dans le cadre du capital autorisé, tels que la période de souscription et le nombre de parts sociales à souscrire et à émettre, en déterminant si les parts sociales sont à souscrire avec ou sans prime d'émission, en déterminant dans quelle mesure le paiement des parts sociales nouvellement souscrites doit être effectué soit en numéraire soit en actifs autres que numéraire et en excluant le droit préférentiel de souscription des associés existants.

Le(s) gérant(s) pourront déléguer à tout gérant ou organe dûment autorisé de la Société ou toute autre personne dûment autorisée, la tâche d'accepter les souscriptions et de recevoir le paiement des parts sociales représentant une partie ou la totalité des montants du capital ainsi augmentés.

Après toute augmentation de capital réalisée et dûment établie dans la forme prévue par la loi, le premier paragraphe de cet article sera modifié de manière à refléter l'augmentation en cause, cette modification sera constatée par acte authentique par les gérants ou par toute personne dûment autorisée et mandatée à cet effet."

Septième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier l'article 13 des statuts de la Société qui, afin de refléter la création de deux catégories de gérants, sera désormais rédigé comme suit:

"La Société sera gérée par un conseil de gérance composé au moins d'un gérant de Catégorie A et d'un gérant de Catégorie B, qui n'ont pas besoin d'être des associés de la Société.

Les gérants sont désignés et révoqués par l'assemblée générale des associés qui détermine leurs pouvoirs, rémunérations et durée des mandats."

Huitième résolution

L'Associé Unique a décidé de désigner M. François BROUXEL, M. Georges GUDENBURG et M. Pierre METZLER comme gérants de Catégorie A de la Société et M. Patrick Charles WHELAN, M. Patrick Joseph CHESSER et M. Paul HANBY comme gérants de Catégorie B de la Société.

Neuvième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier l'article 17 des statuts de la Société qui, afin de refléter le changement des pouvoirs de signature des gérants, sera désormais rédigé comme suit:

"Vis-à-vis des tiers la Société est valablement engagée par la signature conjointe d'un gérant de Catégorie A et d'un gérant de Catégorie B, ou par la signature unique du seul gérant, ou par les signatures seules ou conjointes de toute(s) personne(s) à qui un pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance."

Dixième résolution

L'Associé Unique a décidé de donner mandat à chaque avocat ou juriste de l'étude WILDGEN de remplir les formalités de publication relatives aux modifications prévues dans les présentes résolutions auprès du registre de commerce et du Mémorial C et en général, d'accomplir toute action nécessaire ou supplémentaire pour mettre en œuvre lesdites résolutions.

Frais

Le montant des frais, dépenses, ou charges incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à la somme de mille cent cinquante euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Il est spécifié qu'à la demande du comparant en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire, ce dernier a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: KRIER - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 4 mars 2008, Relation GRE/2008/1062. — Reçu Douze euros 12,-€.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 27 mars 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008043559/231/287.

(080047291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

UBP FUNDS Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 137.857.

—
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the ninth day of April.

Before Maître Marc Lecuit, civil law notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Union Bancaire Privée, a public limited company incorporated under the laws of Switzerland, with registered office at 96-98, rue du Rhône, CH-1211 Geneva, registered with the Register of Commerce in Geneva under the number 1458/1956 (Federal number CH-660-0071956-1).

Being represented by Mrs Isabelle ASSERAY, with professional address at 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, which, initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the hereinabove stated capacities, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a public limited company, which it declared to establish (the "Company").

Chapter I. - Name, Registered office, Object, Duration

1. Form, name.

1.1 The Company is hereby formed as a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (and in particular, the amended law dated 10 August 1915 on Commercial Companies (the "1915 Law") and by the present articles (the "Articles").

1.2 The Company exists under the name of "UBP FUNDS Société Anonyme".

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder or in case of plurality of shareholders by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 The board of directors of the Company (the "Board of Directors") is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the Company's registered office.

2.4 Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the registered office or communications with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Company's nationality which will notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board of Directors.

3. Object. The object of the Company is to render advisory and assistance services to Luxembourg undertakings for collective investment, in connection with the management of their assets and their promotion measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and the development of its object.

4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II. - Capital

5. Capital. The subscribed capital is set at thirty-one thousand Euros (31,000 EUR), divided into thirty-one (31) shares with a par value of one thousand Euros (1,000 EUR) each.

6. Form of the shares. The shares are in principle in registered form, or in bearer form at the request of the shareholder (s) and subject to legal provisions.

7. Payment of shares. Payments on shares not fully paid up at the time of subscription may be made at the time and upon conditions which the Board of Directors shall from time to time determine. Any amount called up on shares will be charged equally on all outstanding shares which are not fully paid up.

8. Modification of capital - limitation to the right to transfer the shares.

8.1 The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by resolutions of the shareholders adopted in the manner legally required for amending the Articles.

8.2 The Company can repurchase its own shares within the limits set by law.

Chapter III. - Directors, Board of Directors, Statutory auditor

9. Board of Directors.

9.1 The Company is managed by a Board of Directors consisting of at least three members (each a "Director"), who need not be shareholders. The Directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting, for a period ending at the next annual general meeting and until their successors are elected and qualify, provided, however, that a director may be removed with or without cause and/or replaced at any time by resolution adopted by the shareholders. The first Directors shall be elected by the general meeting of shareholders immediately following the formation of the Company, and shall remain in office until the next annual general meeting of shareholders and until their successors are elected.

9.2 In the event of vacancy of a member of the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

10. Meetings of the Board of Directors.

10.1 The Board of Directors shall elect a chairman (the "Chairman") from among its members. The first Chairman may be appointed by the first general meeting of shareholders. If the Chairman is unable to be present, he will be replaced by a Director elected for this purpose from among the Directors present at the meeting.

10.2 The meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman or by any Director. In case that all the Directors are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

10.3 The Board of Directors can only validly meet and take decisions if a majority of members is present or represented by proxies.

10.4 Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing another Director as his proxy. A Director may also appoint another Director to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

10.5 All decisions by the Board of Directors require a simple majority of votes cast. In case of ballot, the Chairman has a casting vote.

10.6 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Director being able to hear and to be heard by all other participating directors using this technology, shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

10.7 Circular resolutions of the Board of Directors can be validly taken if approved in writing and signed by all the Directors in person (résolution circulaire). Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax or e-mail. These resolutions shall have the same effect and validity as resolutions voted at the Directors' meetings, duly convened. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

10.8 Votes may also be cast by any other means, such as fax, e-mail, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

10.9 The minutes of a meeting of the Board of Directors shall be signed by all Directors present at the meeting. Extracts shall be certified by the Chairman of the Board of Directors or by any two Directors.

11. General powers of the Board of Directors.

11.1 The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

12. Delegation of powers.

12.1 The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs to any member or members of the Board of Directors, directors, managers or other officers who need not be shareholders of the Company, under such terms and with such powers as the Board shall determine.

12.2 The Board of Directors may also confer all powers and special mandates to any persons who need not to be directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

13. Representation of the company. Towards third parties, in all circumstances, the Company shall be bound by the signatures of any two Directors.

14. Statutory auditor.

14.1 The accounts of the Company are audited by one or more statutory auditor(s).

Chapter V. - General meeting of shareholders

15. Powers of the general meeting of shareholders.

15.1 If there is only one shareholder, that sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of shareholders and takes the decision in writing.

15.2 In case of plurality of shareholders, the general meeting of shareholders shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

15.3 Any general meeting shall be convened by means of convening notice sent to each registered shareholder by registered letter at least fifteen days before the meeting. In case that all the shareholders are present or represented and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication.

15.4 A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not to be a shareholder and is therefore entitled to vote by proxy.

15.5 The shareholders are entitled to participate to the meeting by visioconference or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present, for the quorum conditions and the majority. These means must comply with technical features guaranteeing an effective participation to the meeting whereof the deliberations are retransmitted in a continuing way.

15.6 Unless otherwise provided by law or by the Articles, all decisions by the ordinary general meeting of shareholders shall be taken by simple majority of the votes, regardless of the proportion of the capital represented.

15.7 An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of share capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. Resolutions, to be adopted, must be carried by at least two thirds of the votes cast.

15.8 However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the shareholders and in compliance with any other legal requirement.

16. Place and date of the annual general meeting of shareholders. The annual general meeting of shareholders is held in the City of Luxembourg, at a place specified in the notice convening the meeting in Luxembourg on the first Tuesday of the month of June at 10.00 a.m. and for the first time in 2009. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

17. Other general meetings. Any Director may convene other general meetings. A general meeting has to be convened at the request of the shareholders which together represent one tenth of the capital of the Company.

18. Votes. Each share is entitled to one vote.

Chapter VI. - Business year, Distribution of profits

19. Business year.

19.1 The business year of the Company begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year, except for the first business year which commences on the date of incorporation of the Company and ends on the December 31st, 2008.

19.2 The Board of Directors draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents together with a report of the operations of the Company at least one month prior to the annual general meeting of shareholders to the statutory auditor.

20. Distribution of profits.

20.1 Each year at least five per cent of the net profits have to be allocated to the legal reserve account. This allocation is no longer mandatory if and as long as such legal reserve amounts to at least one tenth of the capital of the Company.

20.2 After allocation to the legal reserve, the general meeting of shareholders determines the appropriation and distribution of net profits.

20.3 The Board of Directors may resolve to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

Chapter VII. - Dissolution, Liquidation

21. Dissolution, Liquidation.

21.1 The Company may be dissolved by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles.

21.2 Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders.

21.3 If no liquidators are appointed by the general meeting of shareholders, the Directors shall be deemed to be liquidators vis-à-vis third parties.

Chapter VIII. - Applicable Law

22. Applicable Law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the 1915 Law.

Subscription and Payment

The Articles having thus been established, the above-named party has subscribed for the shares as follows:

	Shares
UNION BANCAIRE PRIVEE	31
Total:	31

All these shares have been fully paid up, so that the sum of thirty-one thousand Euros (EUR 31,000.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the 1915 Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of Costs

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation at about two thousand Euros (2,000 EUR).

First extraordinary general meeting of shareholders

The above-named party, representing the entire subscribed capital being a sole shareholder has immediately decided to take decisions in writing and has consequently taken the following resolutions:

1. The Company's registered office is fixed at 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
2. The following have been elected as Directors of the Company for a mandate expiring on occasion of the annual general meeting of shareholders to be held in 2009:
 - Isabelle Asseray, Membre de la Direction of Union Bancaire Privée (Luxembourg) SA, with professional address at 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
 - Jean-Noël Sione, Head of the London branch of Union Bancaire Privée, with professional address at 26 St James's Square, London SW1Y 4JH;
 - Elaine Miskiewicz, Head of Union Bancaire Privée Asset Management (Bermuda) Limited, with professional address at Cumberland House, 1 Victoria Street, Hamilton HM 11/Bermuda
3. The statutory auditor will be Ernst & Young S.A. with registered office at 7, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the French version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the said person appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille huit, le neuf avril.

Par-devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Union Bancaire Privée, une société anonyme constituée sous le droit de la Suisse, ayant son siège social à 96-98 rue du Rhône, CH-1211 Genève, enregistrée au Registre de Commerce de Genève sous le numéro 1458/1956 (numéro fédéral: CH-660-0071956-1).

Etant représentée par Mme Isabelle ASSERAY, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 18 boulevard Royal, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, paraphée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, agissant selon la dite qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer (la "Société").

Titre I^{er} .- Dénomination, Siège, Objet, Durée

1. Forme, Dénomination.

1.1 La Société est une société anonyme luxembourgeoise régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg (et en particulier, la loi telle qu'elle a été modifiée du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi de 1915")) et par les présents statuts (les "Statuts").

1.2 La Société adopte la dénomination "UBP FUNDS Société Anonyme".

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré vers tout autre commune à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses actionnaires délibérant selon la manière prévue pour la modification des Statuts.

2.3 Le conseil d'administration de la Société (le "Conseil d'Administration") est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.4 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera prise par le Conseil d'Administration.

3. Objet. La Société a pour objet de rendre des services de conseil et d'assistance à des organismes de placement collectif de droit luxembourgeois, en rapport avec la gestion de leurs avoirs et leur promotion. La Société peut prendre toute mesure et exécuter toute opération qu'elle jugera utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II.- Capital

5. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), divisé en trente et une (31) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, lesquelles sont entièrement libérées.

6. Nature des actions. Les actions sont, en principe, nominatives ou au porteur à la demande des actionnaires et dans le respect des conditions légales.

7. Versements. Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription pourront se faire aux dates et aux conditions que le conseil d'administration déterminera de temps à autres. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

8. Modification du capital.

8.1 Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décisions des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

8.2 La Société peut procéder au rachat de ses propres actions aux conditions prévues par la loi.

Titre III.- Administrateurs, Conseil d'Administration, Commissaire aux comptes

9. Conseil d'Administration.

9.1 La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins (chacun un "Administrateur"), actionnaires ou non.

9.2 Les Administrateurs sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période se terminant à la prochaine assemblée annuelle et lorsque leurs successeurs auront été élus; toutefois un Administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision des actionnaires. Les premiers Administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la Société et resteront en fonction jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires.

9.3 En cas de vacance du poste d'un Administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

10. Réunions du Conseil d'Administration.

10.1 Le Conseil d'Administration élira parmi ses membres un président (le "Président"). Le premier Président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

10.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou d'un Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

10.3 Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

10.4 Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite.

10.5 Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple des votes émis par chaque catégorie d'Administrateurs. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

10.6 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque participant soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est à dire notamment d'entendre et d'être entendu par tous les autres Administrateurs participant et utilisant ce type de technologie, seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

10.7 Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs personnellement (résolution circulaire). Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax ou e-mail. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué. La date de ces résolutions doit être la date de la dernière signature.

10.8 Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tels que fax, e-mail ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

10.9 Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

11. Pouvoirs généraux du Conseil d'Administration.

11.1 Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

12. Délégation de pouvoirs.

12.1 Le Conseil d'Administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite journalière des affaires, à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le Conseil déterminera.

12.2 Le Conseil d'Administration pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être Administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

13. Représentation de la société. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs.

14. Commissaire aux comptes. La Société est contrôlée par un ou plusieurs commissaires aux comptes.

Titre V.- Assemblée générale des actionnaires

15. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.

15.1 S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

15.2 En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

15.3 Toute assemblée générale sera convoquée par voie de lettres recommandées envoyées à chaque actionnaire nominatif au moins quinze jours avant l'assemblée. Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation ou de publication.

15.4 Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

15.5 Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

15.6 Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

15.7 Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Les résolutions sont adoptées avec au moins deux tiers des voix exprimées.

15.8 Cependant, la nationalité de la Société peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

16. Lieu et date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le premier mardi du mois de juin à 10.00 heures et pour la première fois en 2009.

17. Autres assemblées générales. Tout Administrateur peut convoquer d'autres assemblées générales. Une assemblée générale doit être convoquée sur la demande d'actionnaires représentant le dixième du capital social.

18. Votes. Chaque action donne droit à une voix.

Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices

19. Année sociale.

19.1 L'année sociale commence le premier janvier et fini le trente et un décembre de chaque année, sauf pour la première année sociale qui commence au jour de la constitution de la Société et qui se termine au 31 décembre 2008.

19.2 Le Conseil d'Administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la Société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, au commissaire aux comptes.

20. Répartition des bénéfices.

20.1 Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

20.2 Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

20.3 Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VII.- Dissolution, Liquidation

21. Dissolution, Liquidation.

21.1 La Société peut être dissoute par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts.

21.2 Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

21.3 A défaut de nomination de liquidateurs par l'assemblée générale des actionnaires, les Administrateurs seront considérés comme liquidateurs à l'égard des tiers.

Titre VIII.- Loi applicable

22. Loi applicable. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, la comparante préqualifiée déclare souscrire actions comme suit:

	Actions
UNION BANCAIRE PRIVEE	31
Total:	31

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à deux mille Euro (EUR 2.000).

Première assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, l'actionnaire, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqué, s'est réuni en assemblée générale et a pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

1. L'adresse de la Société est fixée au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
2. Sont appelés aux fonctions d'Administrateurs pour un mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires en l'année 2009:
 - Isabelle Asseray, Membre de la Direction de Union Bancaire Privée (Luxembourg) S.A., avec adresse professionnelle à 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
 - Jean-Noël Sione, responsable de la succursale de Union Bancaire Privée à Londres, avec adresse professionnelle à 26 St James's Square, Londres SW1Y 4JH;
 - Elaine Miskiewicz, responsable de Union Bancaire Privée Asset Management (Bermuda) Limited, avec adresse professionnelle à Cumberland House, 1 Victoria Street, Hamilton HM 11/Bermuda.
3. Est nommée commissaire aux comptes Ernst & Young S.A., dont le siège social est situé à 7, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes,

Et après lecture, la comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: I. ASSERAY, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 14 avril 2008, MER/2008/660. Reçu cent cinquante-cinq euros à 0,5% = 155,00 €

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 14 avril 2008.

Marc LECUIT.

Référence de publication: 2008050271/243/388.

(080058499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2008.

Westfin Int. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 82.911.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 1^{er} février 2008, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, l'unique résolution suivante:

Première et unique résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Davide MURARI de sa fonction d'Administrateur et Président du Conseil d'Administration de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Stefano DE MEO, employé privé, demeurant 12, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Davide MURARI, démissionnaire. L'Administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale de l'an 2011.

Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Stefano DE MEO en qualité de Président du Conseil d'Administration.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2008.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vincent THILL / Stefano DE MEO

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008043851/43/26.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2008, réf. LSO-CO06265. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080047641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

Tomkins Engineering S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 100.000,00.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 23-25, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 115.660.

In the year two thousand and eight, on the seventeenth of March.

Before US Maître Joseph Elvinger, notary, residing at Luxembourg.

There appeared:

Tomkins Investments Company S.à r.l., a private limited liability company having its registered office at 23-25, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company under number B 115.563, here represented by Mr. Jérémie Schaeffer employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on March 17, 2008.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company existing in Luxembourg under the name of "Tomkins Engineering S.à r.l. (the "Company"), with registered office at 23-25, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, inscribed with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 115.660, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary of March 14, 2006, published in the Mémorial C, n° 1240 of June 27, 2006, and whose articles have last been amended pursuant to a deed of the undersigned notary of September 26, 2007, published in the Mémorial C, n° 2578 of November 13, 2007.

II. The sole shareholder resolved to change the Company's accounting year-end to the seventeenth of March of each year, the accounting year having started on the third of October 2007 closing on the seventeenth of March 2008.

III. The sole shareholder resolved to restate article 15 of the Company's articles of association to give it the following content:

" **Art. 15.** The Company's financial year starts on the eighteenth of March of each year and ends on the seventeenth of March of the subsequent year".

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the present meeting are estimated at thousand Euro (€ 1.000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix-sept mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Tomkins Investments Company S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 23-25, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.563,

ici représentée par Monsieur Jérémie Schaeffer, employé privé, avec adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 17 mars 2008.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de "Tomkins Engineering S.à r.l." (la «Société») ayant son siège social au 23-25, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.660, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 14 mars 2006, publié au Mémorial C n ° 1240 du 27 juin 2006 et dont les statuts furent modifiés en dernier lieu par un acte du notaire soussigné en date du 26 septembre 2007, publié au Mémorial C n ° 2578 du 13 novembre 2007.

II. L'associé unique décide de changer la fin de l'exercice social de la Société au dix-sept mars de chaque année, l'exercice social ayant commencé le trois octobre 2007 clôturera le dix-sept mars 2008.

III. L'associé unique décide de modifier l'article 15 des statuts de la Société afin de lui conférer la teneur suivante:

« **Art. 15.** L'exercice social de la Société commence le dix-huit mars de chaque année et se termine le dix-sept mars de l'année suivante».

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille Euro (€ 1.000.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: J. SCHAEFFER, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 mars 2008, Relation LAC/2008/11652. — Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur ff. (signé): FRANCK SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008044134/211/82.

(080048597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2008.

Diversified European Credit S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 76.696.

Le bilan au 31 juillet 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2008.

Signatures.

Référence de publication: 2008044359/1024/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2008, réf. LSO-CO07137. - Reçu 42,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080048141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2008.

Savam Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3225 Bettembourg, 1, Zone du Scheleck.

R.C.S. Luxembourg B 63.946.

Le bilan au 31/12/2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CORFI

EXPERTS COMPTABLES

63-65, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG

Référence de publication: 2008044349/642/14.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2008, réf. LSO-CO08295. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080048048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2008.

**Reamon S.A., Société Anonyme Soparfi,
(anc. Reamon Holding S.A.).**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 72.251.

L'an deux mille huit, le dix-huit janvier.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société "REAMON HOLDING S.A.", une société anonyme holding, constituée suivant acte dressé par le ministère du notaire soussigné, daté du 22 octobre 1999, lequel acte fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 999 du 27 décembre 1999, page 47947,

enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous la section B numéro 72251, établie et ayant son siège social au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg (la "Société").

Les statuts de la Société ont été modifiés aux termes d'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue devant le notaire soussigné en date du 04 avril 2000, lequel acte fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 554 du 3 août 2000, page 26564.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Marie-Fiore RIES-BONANI, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Brendan D. KLAPP, employé privé, avec adresse professionnelle à Belvaux, Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Antonio FERNANDES, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

1) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1.- Modification du statut fiscal de la Société régi par la loi du 31 juillet 1929 sur le régime fiscal des sociétés holding afin de soumettre la Société au statut fiscal des sociétés en participations financières - SOPARFI, ce qui induit la modifi-

cation de l'article QUATRE (4) des statuts de la Société afin de refléter le changement du statut fiscal pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La société peut enfin acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la société.

La société pourra encore effectuer toutes opérations commerciales, immobilières, financières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement."

2.- Modification de la dénomination sociale de la Société en "REAMON S.A." et modification afférente de l'article premier de ses statuts.

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera annexée au présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés "ne varietur" par les personnes présentes et le notaire instrumentaire, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les sept cent quatre-vingts (780) actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, dont les actionnaires ont été dûment informés avant cette assemblée.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois, et à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de modifier le statut fiscal de la Société régi par la loi du 31 juillet 1929 sur le statut fiscal des sociétés holding afin de soumettre la Société au statut fiscal des sociétés en participations financières - SOPARFI, ce qui induit la modification de l'article QUATRE (4) des statuts de la Société afin de refléter le changement du statut fiscal pour lui donner dorénavant la nouvelle teneur suivante:

" **Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La société peut enfin acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la société.

La société pourra encore effectuer toutes opérations commerciales, immobilières, financières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement."

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide, suite à l'abandon par la Société du statut holding, de changer la raison sociale de la Société en "REAMON S.A."

Suite à ce changement l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier l'article premier (1^{er}) des statuts de la Société pour lui donner à l'avenir la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme luxembourgeoise dénommée "REAMON S.A."."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ces mêmes comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M.F. RIES-BONANI, B.D. KLAPP, A. FERNANDES, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 25 janvier 2008. Relation: EAC/2008/1121. — Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 28 MARS 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008044192/239/82.

(080048192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2008.

Passadena Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 57.703.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. SCHMITZ

Administrateur

Référence de publication: 2008044363/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2008, réf. LSO-CO07123. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080048129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2008.

I.D. 20 Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 89.192.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008044345/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2008, réf. LSO-CO08575. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080048054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2008.

**Oliwa S.A., Société Anonyme Soparfi,
(anc. Oliwa Holding S.A.).**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 64.000.

L'an deux mille huit, le dix-huit janvier.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société «OLIWA HOLDING S.A.», une société anonyme holding, constituée suivant acte dressé par le ministère du notaire soussigné, daté du 02 avril 1998, lequel acte fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 484 du 1^{er} juillet 1998, page 23211,

enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous la section B numéro 64 000, établie et ayant son siège social au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg (la «Société»).

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue sous seing privé à la date du 30 juillet 2001, et dont un extrait a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 137 du 25 janvier 2002, page 6542, il fut décidé de convertir la monnaie d'expression du capital social du francs luxembourgeois (LUF) en Euros (EUR), modifiant en même temps l'article cinq (5) des statuts de la Société.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Marie-Fiore RIES-BONANI, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Brendan D. KLAPP, employé privé, avec adresse professionnelle à Belvaux, Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Antonio FERNANDES, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

1) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1.- Modification du statut fiscal de la Société régi par la loi du 31 juillet 1929 sur le régime fiscal des sociétés holding afin de soumettre la Société au statut fiscal des sociétés en participations financières - SOPARFI, ce qui induit la modifi-

cation de l'article QUATRE (4) des statuts de la Société afin de refléter le changement du statut fiscal pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La société peut enfin acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la société.

La société pourra encore effectuer toutes opérations commerciales, immobilières, financières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.»

2.- Modification de la dénomination sociale de la Société en «OLIVA S.A.» et modification afférente de l'article premier de ses statuts.

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera annexée au présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés "ne varietur" par les personnes présentes et le notaire instrumentaire, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les mille deux cent cinquante (1'250) actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, dont les actionnaires ont été dûment informés avant cette assemblée.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois, et à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de modifier le statut fiscal de la Société régi par la loi du 31 juillet 1929 sur le statut fiscal des sociétés holding afin de soumettre la Société au statut fiscal des sociétés en participations financières - SOPARFI, ce qui induit la modification de l'article QUATRE (4) des statuts de la Société afin de refléter le changement du statut fiscal pour lui donner dorénavant la nouvelle teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La société peut enfin acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la société.

La société pourra encore effectuer toutes opérations commerciales, immobilières, financières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide, suite à l'abandon par la Société du statut holding, de changer la raison sociale de la Société en «OLIVA S.A.»

Suite à ce changement l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier l'article premier (1^{er}) des statuts de la Société pour lui donner à l'avenir la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme luxembourgeoise dénommée «OLIVA S.A.»»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ces mêmes comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. F. RIES-BONANI, B. D. KLAPP, A. FERNANDES, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 25 janvier 2008, Relation: EAC/2008/1122. — Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 28 mars 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008044194/239/83.

(080048181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2008.

Sovir International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 121.267.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008044375/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2008, réf. LSO-CO05211. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080048106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2008.

Veromaxis Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 64.683.

Le bilan au 30.11.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. SCHMITZ

Administrateur

Référence de publication: 2008044374/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2008, réf. LSO-CO07130. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080048111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2008.

Electro Motor & Compressors S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 95.205.

L'an deux mille huit, le six février.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

A comparu:

Mr Massimo LONGONI, conseil économique, demeurant à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée "Electro Motor & Compressors S.A." ayant son siège social à Luxembourg, 73, Côte d'Eich, inscrite au R.C.S. Luxembourg Section B n ° 95.205,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné en date du 21 juillet 2003, publié au Mémorial C n ° 947 du 15 septembre 2003, et les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné en date du 30 novembre 2007, publié au Mémorial C n ° 139 du 18 janvier 2008,

en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du conseil d'administration de la Société, prise en sa réunion du 6 février 2008,

une copie du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

1) Que le capital social de la société prédésignée s'élève actuellement à EUR 500.000,- (cinq cent mille Euros) représenté par 50.000 (cinquante mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euros) chacune, toutes entièrement libérées.

2) Qu'aux termes de l'alinéa 3 de l'article 5 des statuts, la société a un capital autorisé qui est fixé à EUR 2.000.000,- (deux millions d'Euros), représenté par 200.000 (deux cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euros) chacune,

et que le même article autorise le conseil d'administration à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé.

Les alinéas 5 et suivants du même article 5 des statuts sont libellés comme suit:

Le Conseil d'Administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 21 juillet 2008, à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Ces augmentations du capital peuvent, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration, être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission à libérer totalement ou partiellement en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société ou même, en cas d'autorisation adéquate de l'assemblée ayant décidé la constitution de ces réserves ou primes, par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

3) Que dans sa réunion du 6 février 2008, le conseil d'administration a décidé de réaliser une augmentation de capital jusqu'à concurrence de EUR 35.220 (trente-cinq mille deux cent vingt Euros),

pour le porter de son montant actuel de EUR 500.000 (cinq cent mille Euros) à EUR 535.220 (cinq cent trente-cinq mille deux cent vingt Euros),

par la création de 3.522 (trois mille cinq cent vingt-deux) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10 (dix Euros) chacune, augmentées d'une prime d'émission totale de EUR 72.796 (soixante-douze mille sept cent quatre-vingt-seize Euros), à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes,

et après avoir constaté que les actuels actionnaires de la société ont renoncé à leur droit de souscription préférentiel, lesquelles renonciations resteront annexées aux présentes,

a décidé d'accepter la souscription de ces nouvelles actions par deux nouveaux actionnaires de la société, savoir:

- la société «Atterland Overseas S.A.» avec siège social à Panama, à raison de 2.386 actions nouvelles;

- la société «R&D Advisory S.p.A.», avec siège social à I-20121 Milano, 3, Via Brera, à raison de 1136 actions nouvelles;

qui ont libérées entièrement les 3.522 (trois mille cinq cent vingt-deux) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10 (dix Euros) chacune, augmentées d'une prime d'émission totale de EUR 72.796 (soixante-douze mille sept cent quatre-vingt-seize Euros), moyennant une contribution en espèces de EUR 108.016 (cent huit mille seize Euros).

4) La réalisation de l'augmentation de capital est constatée par le notaire instrumentant sur le vu des documents de souscription.

La somme de EUR 108.016 (cent huit mille seize Euros) se trouve être à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire par certificat bancaire.

5) Que suite à la réalisation de l'augmentation ci-dessus, le capital se trouve porté à EUR 535.220 (cinq cent trente-cinq mille deux cent vingt Euros),

de sorte que le premier alinéa de l'article 5 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

«Le capital souscrit de la société est fixé EUR 535.220 (cinq cent trente-cinq mille deux cent vingt Euros), représenté par 53.522 (cinquante-trois mille cinq cent vingt-deux) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) par action, toutes entièrement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mis à sa charge en raison des présentes sont évalués approximativement à EUR 1.560,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation données aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. LONGONI, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 14 février 2008, LAC/2008/6536. — Reçu cinq cent quarante Euros huit Cents (EUR 540,08).

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2008.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2008043102/208/83.

(080046603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2008.

United Brands International, Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.
R.C.S. Luxembourg B 82.148.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 29 février 2008

Première résolution

Le conseil décide d'accepter la démission avec effet immédiat de Mademoiselle Béatrice PAULS de sa fonction d'administrateur.

Deuxième résolution

Le conseil coopte comme nouvel administrateur Monsieur Frederik ROB demeurant professionnellement au 24, rue Saint Mathieu à L-2138 Luxembourg, en remplacement de Mademoiselle Béatrice PAULS dont il terminera le mandat

Ces résolutions, adoptées à l'unanimité, devront être ratifiées par la prochaine assemblée générale de la société, conformément à la loi et aux statuts.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 février 2008.

Signatures.

Référence de publication: 2008043753/1267/20.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2008, réf. LSO-CO04617. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080047569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

Nova Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 109.032.

—
L'an deux mille huit, le huit janvier.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de "NOVA INVEST S.A.", (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 109032), une société anonyme holding, établie et ayant son siège social au 28, boulevard Joseph II, Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 29 juin 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1122 du 29 octobre 2005.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Enzo LIOTINO, directeur, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Raul MARQUES, fondé de pouvoir, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Gilbert DIVINE, fondé de pouvoir, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le Président déclare et demande au notaire d'acter:

I.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Suppression du texte actuel de l'article 4 des statuts avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2008 pour lui donner la teneur suivante: "La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières et immobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social."

2. Modification afférente de l'article 1^{er} des statuts.

3. Modifications des statuts en conformité avec les nouvelles dispositions de la loi du 25 août 2006.

II.- Les noms des actionnaires et le nombre des actions détenues par chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence signée par les mandataires des actionnaires représentés et par les membres du bureau; cette liste de présence

et les procurations resteront annexées à l'original du présent acte pour être soumises avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

III.- Il résulte de cette liste de présence que sur toutes les actions représentant l'entière du capital social émis toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée générale. L'assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour connu de tous les actionnaires présents ou représentés, tous les actionnaires de la société étant présents ou représentés à la présente assemblée générale.

Après délibération, l'assemblée a ensuite adopté les résolutions suivantes chaque fois par vote unanime.

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier le statut de la société qui n'aura plus désormais celui d'une société holding tel que défini par la loi du 31 juillet 1929 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2008.

En conséquence, l'article 1^{er} et l'article 4 des statuts sont modifiés et auront désormais la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}** . Il existe une société anonyme sous la dénomination de "NOVA INVEST S.A."."

" **Art. 4**. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières et immobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social."

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de mettre à jour les statuts de la société afin de les mettre en conformité avec les dispositions de la loi du 25 août 2006.

En conséquence, l'article 6, l'article 12 et l'article 16 des statuts sont modifiés comme suit:

" **Art. 6**. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire. Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables. En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration."

" **Art. 12**. La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature."

" **Art. 16**. Une Assemblée Générale Extraordinaire peut être convoquée par le Conseil d'Administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième du capital social."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus par le notaire instrumentaire, par leur nom, prénoms usuels, état et demeures, lesdits comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. LIOTINO, R. MARQUES, G. DIVINE, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 10 janvier 2008, Relation: EAC/2008/402. — Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 28 mars 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008044197/239/88.

(080048120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2008.

Canirsa Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 114.719.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 11 mars 2008 que:

1. La démission de la société «Certifica Luxembourg S.à.r.l.» de son poste de Commissaire est acceptée.
2. Est nommée, en remplacement du Commissaire démissionnaire, la société «BF Consulting S.à.r.l.», société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 1, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

Le mandat du nouveau Commissaire prendra fin lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008043887/6312/20.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2008, réf. LSO-CO06972. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080047424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

HFM International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 137.388.

STATUTS

L'an deux mille huit, Le six mars,

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

Ont comparu:

1.- "TRIPLE F LIMITED", société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Tortola (Iles Vierges Britanniques),

représentée par Monsieur Claude FABER, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

en vertu d'une procuration générale, déposée au rang des minutes du notaire instrumentaire, suivant acte du 15 mai 2007, enregistré à Luxembourg A.C., le 16 mai 2007, LAC / 2007 / 8685,

2.- "FFF LIMITED", société de droit de Saint-Vincent-et-les-Grenadines, ayant son siège social à Kingstown (Saint-Vincent), Trust House, 112, Bonadie Street,

représentée par Monsieur Claude FABER, prénommé,

en vertu d'un acte de dépôt de documents, reçu par le notaire instrumentaire, en date du 15 mai 2007, enregistré à Luxembourg A.C., le 16 mai 2007, LAC / 2007 / 8689.

Lesquelles comparantes, représentées comme indiqué ci-avant, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "HFM INTERNATIONAL S.A.".

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques, se rattachant directement ou indirectement à son objet.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant, en toutes monnaies, par voie d'émission et d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question à l'alinéa précédent.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles à l'accomplissement de son objet.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente-et-un mille euros (EUR 31.000,00), divisé en trois cent dix (310) actions de cent euros (EUR 100,00) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

La société s'engage à indemniser tout administrateur des pertes, dommages ou dépenses occasionnés par toute action ou procès par lequel il pourra être mis en cause en sa qualité passée ou présente d'administrateur de la société, sauf le cas ou dans pareille action ou procès, il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration intentionnelle.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée, à l'égard des tiers, par la signature collective du président et d'un autre administrateur.

Art. 6. Le conseil d'administration désignera son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Pour la première fois, le président du conseil d'administration peut être nommé par l'assemblée générale extraordinaire.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre.

Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui-même pour finir le trente-et-un décembre deux mille huit.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier lundi du mois de juin de chaque année à dix heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 12. La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparantes préqualifiées déclarent souscrire les actions comme suit:

1.- "TRIPLE F LIMITED", prénommée, cent cinquante-cinq actions	155
2.- "FFF LIMITED", prénommée, cent cinquante-cinq actions	155
Total: trois cent dix actions	310

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que le montant intégral du capital social se trouve à la disposition de la société, la preuve en ayant été rapportée au notaire qui le constate.

Constatation

Le notaire soussigné a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de quatre mille euros (EUR 4.000,00).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Sükrü EVRENGÜN, "hedge fund manager", né à Tomarza (Turquie), le 1^{er} mars 1960, demeurant à CH-8032 Zürich, Biberlinstrasse 37,

b) Monsieur Claude FABER, prénommé,

c) Monsieur Lionel CAPIAUX, employé privé, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille treize.

2.- Est nommé président du conseil d'administration: Monsieur Sükrü EVRENGÜN, prénommé.

3.- Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est nommé commissaire:

"REVILUX S.A.", société anonyme, ayant son siège social à L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille treize.

4.- Le siège social est établi à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au représentant des comparantes, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Faber, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 mars 2008, LAC / 2008/ 10016. — Reçu à 0,5%: cent cinquante-cinq euros (155 €).

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2008.

Emille SCHLESSER.

Référence de publication: 2008044253/227/142.

(080048667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2008.

Lentgensnack S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7540 Rollingen, 193, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 137.327.

—
STATUTS

L'an deux mille huit, le treize mars.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

A COMPARU:

Monsieur Pasquale VOLZA, restaurateur, né à Luxembourg, le 25 août 1980, demeurant à L-2521 Luxembourg, 32, rue Demy Schlechter.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il déclare constituer:

Art. 1^{er}. La société à responsabilité limitée prend la dénomination de "LENTGENSNACK S.à r.l."

Art. 2. Le siège de la société est établi à Rollingen/Mersch.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'une friterie-snack avec débit de boissons alcooliques et non alcooliques.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société pour finir le trente et un décembre deux mil huit.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400.-) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (EUR 124.-) chacune.

Les cent (100) parts sociales ont été souscrites par Monsieur Pasquale VOLZA, restaurateur, né à Luxembourg, le 25 août 1980, demeurant à L-2521 Luxembourg, 32, rue Demy Schlechter, et ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que l'associé unique reconnaît.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

Art. 10. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la société. Les héritiers de l'associé prédécédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

Art. 12. Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5,00 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition des associés.

Art. 13. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

Art. 14. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, l'associé unique exerce les mêmes pouvoirs que ceux attribués à l'assemblée des associés dans la société à responsabilité limitée.

Les décisions de l'associé unique prises dans ce cadre sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit. De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

Art. 15. Tous les points non expressément prévus aux présents statuts seront déterminés en accord avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille euros (EUR 1.000.-).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire a pris les décisions suivantes:

- L'adresse de la société est à L-7540 Rollingen/Mersch, 193, route de Luxembourg.
- Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée, Monsieur Pasquale VOLZA, prénommé.
- La société se trouve engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de son gérant unique.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée en une langue de lui connue au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Pasquale VOLZA, Tom METZLER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 mars 2008, Relation: LAC/2008/10955. — Reçu à 0,50%: soixante-deux euros (€ 62,00).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 28 mars 2008.

Tom METZLER.

Référence de publication: 2008043535/222/75.

(080047385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

Lynx Productions SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R.C.S. Luxembourg B 40.072.

L'an deux mille huit, le vingt-sept février.

Par-devant Nous, Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination de "LYNX PRODUCTIONS S.A." (ci-après la "Société"), ayant son siège social à L-7456 Lintgen, 3, Place Roschten, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 40.072, constituée suivant acte reçu par Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg, en date 17 mars 1992, publié au Mémorial C numéro 404 du 16 septembre 1992,

et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 17 septembre 2001, publié au Mémorial C numéro 250 du 14 février 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Frédéric ZEIMET, scénariste, demeurant à Bettange-sur-Mess.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Romain SCHROEDER, producteur, demeurant à Rameldange.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Adaptation du capital social.
- 2.- Transfert du siège social de Lintgen à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, et modification afférente du premier alinéa de l'article 2 des statuts.
- 3.- Diverses modifications statutaires.
- 4.- Révocation de tous les administrateurs et du commissaire aux comptes de la Société et décharge pleine et entière pour l'exécution de leurs mandats.

5.- Nomination d'un nouveau conseil d'administration et du nouveau commissaire aux comptes.

6.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée constate qu'en vertu des dispositions de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion du capital social en euro le capital de la Société s'élève actuellement à trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf euros (30.986,69 EUR), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale.

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de treize virgule trente et un euros (13,31 EUR), pour le porter de son montant actuel de trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf euros (30.986,69 EUR) à trente et un mille euros (31.000,- EUR), sans création d'actions nouvelles.

L'assemblée constate que la libération intégrale de l'augmentation de capital ci-avant réalisée a été faite par les anciens actionnaires au prorata de leur participation actuelle dans la Société, moyennant versement en numéraire, de sorte que la somme de treize virgule trente et un euros (13,31 EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de cette dernière.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de Lintgen à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2. (premier alinéa).** Le siège social est établi à Luxembourg."

Troisième résolution

L'assemblée décide:

- de supprimer la 2^{ème} phrase de l'article 14, et
- de modifier le premier alinéa de l'article 13 des statuts comme suit:

" **Art. 13. (premier alinéa).** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 1^{er} lundi du mois de mai à 18.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations."

Quatrième résolution

L'assemblée révoque tous les administrateurs et le commissaire aux comptes de la Société et leur accorde, par vote spécial, décharge pour l'exécution de leur mandat jusqu'en date de ce jour.

Cinquième résolution

L'assemblée procède à la nomination du nouveau conseil d'administration, qui se composera dès lors comme suit:

- a) Monsieur Frédéric ZEIMET, scénariste, né à Luxembourg, le 30 août 1983, demeurant à L-4975 Bettange/Mess au 7 rue Bruch;
- b) Monsieur Romain SCHROEDER, producteur, né à Luxembourg, le 22 décembre 1960, demeurant à L-6996 Ra-meldange, 27, rue du Scheid;
- c) Monsieur James ROBINSON, juriste, né à Londres, (Royaume-Uni), le 20 février 1943, demeurant à N19 3BF Londres, 29 Beaumont Rise, Flat 5.

Les mandats des administrateurs ainsi nommés prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013.

Sixième résolution

L'assemblée nomme la société à responsabilité limitée "READ S.à r.l.", avec siège social à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 45.083, à la fonction de commissaire aux comptes, son mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à sept cent cinquante euros.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: ZEIMET - SCHROEDER - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 29 février 2008. Relation GRE/2008/1033. — Reçu douze euros 12,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 27 mars 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008043580/231/93.

(080047579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

Winston Real Estate Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 31.853.

L'an deux mille huit, le dix-huit janvier.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire (l'"Assemblée") des actionnaires de "WINSTON REAL ESTATE HOLDING S.A." (la "Société"), une société anonyme holding, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social momentanément au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, constituée, suivant acte notarié du 27 septembre 1989, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 81 du 15 mars 1990. La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 31 853. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte dressé par le notaire soussigné, en date du 30 janvier 2001, lequel acte fut publié au Mémorial, le 02 octobre 2001, sous le numéro 836 et page 40115.

L'Assemblée est déclarée ouverte sous la présidence de Madame Françoise GOFFINET, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange (Luxembourg).

Le Président désigne comme secrétaire Madame Nathalie LAZZARI, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange (Luxembourg).

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Catherine DE WAELE, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange (Luxembourg).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente Assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Le Président expose et l'Assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- Transfert du siège social de la Société du 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange et modification afférente de l'article premier (1^{er}), deuxième alinéa des statuts de la Société;

- Modification de l'article neuf (9) des statuts de la Société.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée DECIDE de transférer le siège social statutaire et administratif de la Société du 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange et DECIDE en conséquence de modifier l'article PREMIER (1^{er}) deuxième alinéa des statuts de la Société lequel alinéa se lira désormais comme suit:

" **Art. 1^{er}. deuxième alinéa.** Le siège social est établi à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg."

Deuxième résolution

L'Assemblée DECIDE, en conséquence dudit transfert de siège, de modifier l'article NEUF (9) des statuts de la Société quant à l'endroit de la tenue de l'assemblée générale annuelle, de sorte que l'article NEUF (9) se lise désormais comme suit:

" **Art. 9.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le 27 juin de chaque année à 11.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un samedi, un dimanche ou un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Bertrange, Luxembourg au nouveau siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: F. GOFFINET, N. LAZZARI, C. DE WAELE, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 25 janvier 2008. Relation: EAC/2008/1134. — Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 28 mars 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008044149/239/64.

(080048084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2008.

A 3 H, Alarme, Automatisation, Amélioration, Habitat, Société Anonyme.

Siège social: L-7213 Bereldange, 17, Am Becheler.

R.C.S. Luxembourg B 63.814.

L'an deux mille huit, le dix-sept janvier.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de "ALARME, AUTOMATISATION, AMELIORATION, HABITAT", en abrégé: "A 3 H" (la "Société"), une société anonyme, établie et ayant son siège social au 13, avenue du Bois, L-1251 Luxembourg.

La Société fut constituée suivant acte notarié du 03 avril 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 457 du 24 juin 1998, page 21 911.

La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 63 814.

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue sous seing privé à la date du 26 juin 2002 et dont un extrait fut publié au Mémorial, le 27 septembre 2002, numéro 1403, page 67308, il fut décidé de changer la monnaie d'expression du capital social du francs luxembourgeois (LUF) en euros (EUR) avec une modification afférente de l'article trois (3) des statuts de la Société.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Louis KREPPERT, directeur d'entreprises, demeurant au 23, Le Châtelet, F-57925 Distroff (France).

Le Président désigne comme secrétaire Madame Blanche DA ROCHA, employée privée, avec adresse professionnelle au 13, avenue du Bois, L-1251 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Yvon HELL, expert-comptable, avec adresse professionnelle au 13, avenue du Bois, L-1251 Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1.- Décision de transférer le siège social statutaire et administratif de la Société du 13 avenue du Bois, L-1251 Luxembourg au 17, Am Becheler, L-7213 Bereldange.

2.- Décision de modifier le deuxième alinéa de l'article premier (1^{er}) des statuts de la Société.

3.- Décision de modifier l'article quatre (4) des statuts de la Société pour lui donner désormais la nouvelle teneur suivante:

" **Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Aussi longtemps que la société ne dispose que d'un actionnaire unique, celui-ci pourra décider que la société est gérée par un seul administrateur étant entendu que, dès qu'il est constaté que la société dispose d'au moins deux actionnaires, les actionnaires devront nommer au moins deux administrateurs supplémentaires. Dans le cas où la société est gérée par un administrateur unique, toute référence faite dans les statuts au conseil d'administration est remplacée par l'administrateur unique. Une entité ou personne morale pourra être nommée comme administrateur de la société à condition qu'une personne physique ait été désignée comme son représentant permanent conformément à la loi."

4.- Décision de modifier l'article cinq (5) dernier alinéa des statuts de la Société afin de donner à cet alinéa la nouvelle teneur suivante:

"Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un administrateur-délégué ou de toute personne dûment habilitée.

Toutefois, pour toutes les opérations entrant dans le cadre des activités soumises à l'autorisation préalable du Ministère des Classes Moyennes, la société devra toujours être engagée soit par la signature conjointe d'un administrateur et de la personne au nom de laquelle ladite autorisation est délivrée, soit par la signature individuelle du délégué à la gestion journalière, de l'administrateur ou du président du conseil d'administration pour autant que ce signataire individuel soit détenteur de l'autorisation d'établissement."

5.- Décision de modifier l'article six (6) des statuts de la Société par la suppression pure et simple de ses deux (2) derniers alinéas.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires décide de transférer le siège social statutaire et administratif de la Société du 13, avenue du Bois, L-1251 Luxembourg au 17, Am Becheler, L-7213 Bereldange.

Deuxième résolution

Suite à ce transfert de siège l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires décide de modifier le deuxième alinéa de l'article PREMIER (1^{er}) des statuts de la Société, de sorte qu'à l'avenir ce deuxième alinéa se lise désormais comme suit:

" **Art. 1^{er}. Deuxième alinéas.** Le siège de la société est établi à Bereldange, Commune de Walferdange, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré par décision de l'assemblée générale extraordinaire délibérant comme en cas de modification des statuts dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg."

Troisième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires décide de modifier l'article quatre (4) des statuts de la Société pour lui donner désormais la nouvelle teneur suivante:

" **Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Aussi longtemps que la société ne dispose que d'un actionnaire unique, celui-ci pourra décider que la société est gérée par un seul administrateur étant entendu que, dès qu'il est constaté que la société dispose d'au moins deux actionnaires, les actionnaires devront nommer au moins deux administrateurs supplémentaires. Dans le cas où la société est gérée par un administrateur unique, toute référence faite dans les statuts au conseil d'administration est remplacée par l'administrateur unique. Une entité ou personne morale pourra être nommée comme administrateur de la société à condition qu'une personne physique ait été désignée comme son représentant permanent conformément à la loi."

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires décide de modifier l'article cinq (5) dernier alinéa des statuts de la Société et d'ajouter un nouvel alinéa ayant toutes la nouvelle teneur suivante:

"Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un administrateur-délégué ou de toute personne dûment habilitée.

Toutefois, pour toutes les opérations entrant dans le cadre des activités soumises à l'autorisation préalable du Ministère des Classes Moyennes, la société devra toujours être engagée soit par la signature conjointe d'un administrateur et de la personne au nom de laquelle ladite autorisation est délivrée, soit par la signature individuelle du délégué à la gestion journalière, de l'administrateur ou du président du conseil d'administration pour autant que ce signataire individuel soit détenteur de l'autorisation d'établissement."

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires décide de modifier l'article six (6) des statuts de la Société par la suppression pure et simple de ses deux (2) derniers alinéas.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: J.L. KREPPERT, B. DA ROCHA, Y. HELL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 22 janvier 2008. Relation: EAC/2008/971. — Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 28 mars 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008044201/239/114.

(080048261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2008.

**ARS Family Office S.A., Société Anonyme,
(anc. A.R.S. Holding S.A.).**

Siège social: L-9647 Doncols, 7, Bohey.

R.C.S. Luxembourg B 107.341.

L'an deux mille huit, le dix mars

Par devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme A.R.S. HOLDING S.A. avec siège social à L-9647 Doncols, 7, Bohey, constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Urbain THOLL, de résidence à Mersch, en date du 16 décembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 170 du 16 mars 1999, inscrite au registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 107. 341,

L'assemblée est ouverte à 16 heures sous la présidence de Monsieur René SCHMIT, administrateur de sociétés, demeurant à L-9647 Doncols, Bohey 19, qui désigne comme secrétaire Monsieur Marcel BORMANN, administrateur de sociétés, demeurant à L-9556 Wiltz, 108, rue des Rochers.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Arthur SCHMIT, commerçant, demeurant à L-9647 Doncols, Bohey 19,

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. modification de la raison sociale de la société
2. transformation en société de gestion de patrimoine familiale
3. reconduction des mandats des administrateurs
4. remplacement du commissaire aux comptes.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier le nom de la société. Le nom de ARS HOLDING S. A. sera changé en «ARS FAMILY OFFICE S.A.» société de gestion de patrimoine familial, en abrégé SPF.

Deuxième résolution

L'assemblée ayant décidé de transformer la société holding en une société de gestion de patrimoine familial, elle remplace en conséquence les articles 1 alinéa 1, 2, 3 des statuts par les suivants:

« **Art. 1^{er}. alinéa 1^{er}.** Il est formé une Société de gestion de Patrimoine Familial sous la forme d'une société anonyme sous la dénomination de «ARS FAMILY OFFICE S.A.» société de gestion de patrimoine familial, en abrégé SPF qui sera régie par les lois se rapportant à une telle société et en particulier la loi du 11 mai 2007 sur la Société de gestion de Patrimoine Familial et par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que les présents statuts de constitution.

Art. 2. La société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers, tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la Société de gestion de Patrimoine Familial, à savoir les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La société entend expressément se soumettre au régime de la loi du 11 mai 2007 sur la société de gestion de patrimoine familial.

En outre, la société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts.

La société ne peut cependant s'immiscer dans la gestion des sociétés dont elle détient de participations.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet ou de son but.

Art. 3. Le capital souscrit est fixé à TRENTE-SEPT MILLE DEUX CENTS EUROS (EUR 37.200,-) représenté par CENT (100) actions d'une valeur nominale de TROIS CENT SOIXANTE-DOUZE EUROS (EUR 372) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire sous réserve de restriction prévue par la loi.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.»

Troisième résolution

L'assemblée reconduit tous les administrateurs pour une période de six ans prenant fin lors de l'assemblée générale de l'an 2013.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de remplacer le commissaire aux comptes MONTBRUN REVISIONS par la société «BRITANICA ASSET MANAGEMENT SA», avec siège social à L-9544 WITZ, 2-A, rue Hannelanst, Bureau 34 et qui est inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B107480.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 16.10 heures.

Frais

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte s'élève approximativement à 1050,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Schmit, M. Bormann, A. Schmit, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 13 mars 2008, WIL/2008/265. — Reçu douze euros = 12 €.-.

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 18 mars 2008.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2008044217/2724/86.

(080048238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2008.

Blue & Gold Productions S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 75.695.

Le bilan au 31 décembre 2004 et annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008044019/317/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2008, réf. LSO-CO01450. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080047075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

**FONDATION KRIIBSKRANK KANNER, en français FONDATION ENFANTS ATTEINTS DE CANCER
ou FONDATION HELLEF FIR KRIIBSKRANK KANER, en français AIDE AUX ENFANTS ATTEINTS
DE CANCER, Fondation.**

Siège social: L-8041 Strassen, 168, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg G 11.

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2006

(exprimé en euros)

	Notes	2006	2005
<i>Actif immobilisé</i>			
Immobilisations corporelles	3	1.717.412	1.846.090
Immobilisations financières		72	72
<i>Actif circulant</i>			
Autres créances dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	4	59.954	312.489
Valeurs mobilières	5	2.110.459	2.113.685
Avoirs en banque et encaisse	6	1.784.840	1.319.293
TOTAL ACTIF		5.672.737	5.591.629
<i>Capitaux propres</i>			
Capital souscrit		12.395	12.395
Résultats reportés		5.475.504	5.341.426
Résultat de l'exercice		110.636	134.078
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		10.000	8.400
<i>Dettes (dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an)</i>			
Dettes sur achats et prestations de services		42.260	22.419
Dettes au titre de la sécurité sociale		15.636	21.861
Autres dettes		6.306	51.050
TOTAL PASSIF		5.672.737	5.591.629

Les notes renvoient à l'annexe.

	BUDGET 2007		
Recettes	2007	Dépenses	2007
		1. Liées à l'objet de la Fondation	
		Frais des enfants	
		- traitement, transports, activités	250 000,00
Héritages	150 000,00	- subventions recherches	10 000,00
Dons	600 000,00	- subvention salaires HUDERF et CHL	42 000,00
Remboursements CM. Et CMCH	100 000,00	- Aide internationale	13 500,00
Intérêts	100 000,00		
Autres (Ventes, subsides, except.)	30 000,00	Sous - total 1.	315 500,00
		2. Fonctionnement	
		Frais d'immobilisations	42 500,00
		Dot, aux amort. portées au budget	136 500,00
		Honoraires	48 500,00

47184

	Assurances	7 000,00
	Publicité, promotion	27 000,00
	Téléphone, frais de bureau, timbres, autres	24 500,00
	Frais financiers	5 500,00
	Frais de voiture	6 000,00
	Autres frais	24 500,00
	Sous - total 2.	322 000,00
	3. Salaires	
	Salaires Luxembourg et Bruxelles	342 500,00
	Sous-total 3.	342 500,00
	Solde annuel	0,00
Total des Recettes	980 000,00	Total des Dépenses 2007
		980 000,00

Le budget 2007 a été approuvé unanimement par le Conseil d'Administration du 05 mars 2007.

Signatures.

Référence de publication: 2008044241/4889/61.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2008, réf. LSO-CO09015. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080047777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

Sipalux S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 20.925.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. SCHMITZ

Administrateur

Référence de publication: 2008044364/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2008, réf. LSO-CO07125. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080048126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2008.

Cabinet Immobilier Schmitt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2342 Luxembourg, 64, rue Raymond Poincaré.

R.C.S. Luxembourg B 135.919.

Extrait de la résolution adoptée lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social de la société en date du 5 mars 2008

L'assemblée décide à l'unanimité de transférer avec effet immédiat le siège social et administratif de la société CABINET IMMOBILIER SCHMITT Sàrl de 47, rue Camille WAMPACH à L- 2739 Luxembourg au 64, rue Raymond POINCARE à L-2342 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Pour réquisition et publication

ETUDE SCHMIDT + LOCHARD

4, rue Pierre de Coubertin, L-1358 Luxembourg

Avocats à la Cour

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008043593/1171/21.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2008, réf. LSO-CO03997. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080047110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.